SCI SIKO & 2 IHI

Type : Constitution de société
Edition : ffff
Parution web : 0000-00-00
Parution print : 2023-11-15

Avis de constitution

SCI SIKO & 2 IHI

Suivant acte sous signatures pricées en date du 7 novembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiqu

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de libéralité ou d'apport, la détention, la construction, la propriété, l'adm
La dénomination sociale est : « SCI SIKO & 2 IHI »
Le siège social est fixé à : PAMANDZI (97615), 4 rue Cheick Saidali Ahmed Ali
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire respectivement à hauteur de 500,00€ par l'un et de 500,00€ par l'autre associé.
Les parts sont librement cessibles à titre onéreux et à titre gratuit en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété entre associés ou er
Le gérant est Monsieur Saïd IBRAHIM, Salarié, demeurant à PAMANDZI (97615), 4 rue Cheick Saidali Ahmed Ali
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU
Pour avis
Le notaire.